



**Pays  
Val de  
Loire  
Nivernais**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

# **2022**

**du Pays Val De Loire Nivernais  
et du Conseil de Développement**





# Préambule

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, et notamment l'article 79, a offert aux territoires un nouvel outil, le Pôle d'équilibre territorial et rural, figurant également dans le nouvel article L. 5741-1 du CGCT.

Cette nouvelle législation permet donc aux Pays de continuer de porter leurs actions et d'œuvrer pour la dynamisation de leurs territoires, au service des intercommunalités qui le composent. Ils constituent le cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Le Pays Val de Loire Nivernais et son Conseil de Développement se doivent de rédiger chaque année un rapport d'activités, à destination des élus et partenaires du territoire. Sur ce principe, un rapport d'activité pour l'année 2022 a été élaboré.

L'objectif de ce document est de dresser de manière synthétique un bilan sur les éventuelles évolutions du territoire, des missions, de l'équipe et des instances de la structure, mais également de retracer l'ensemble des actions menées sur l'année écoulée.

Directeur de publication : Eric Guyot - Rédacteur en chef : Mani Cambefort - Conception graphique : Marion Loisy – Rédaction : l'équipe du Pays - Photographies/pictogrammes : ©Pierre Demaillet ©CCLesBertranges ©Freepik ©Adobe stock ©Patrice Martin (Donativo)

Impression Inore Groupe sur papier recyclé blanc.

Rapport d'activité paru en juin 2023 - rapport à parution annuelle.





# SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
ÉDITO	4
<b>Partie 1</b>	
LA PRÉSENTATION DU PAYS	6
Le territoire	7
Les missions	7
Les instances du Pays	8
Les associations auxquelles le Pays (ou le Conseil de Développement) adhère	10
<b>Partie 2</b>	
LES CONTRACTUALISATIONS	11
Programme européen LEADER	12
CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)	13
Le contrat local de santé	13
Contrat de territoire 2022-2028	14
Contrat de soutien 2022-2026	15
PAT (Projet Alimentaire Territorial)	15
<b>Partie 3</b>	
LE PROJET DE TERRITOIRE	16
<b>Partie 4</b>	
LES ACTIONS ENGAGÉES	18
Santé	19
Revitalisation centre-bourg	21
Organisation d'ateliers participatifs	21
Lien social et accès aux services avec Ville à Joie	22
Attractivité	23
Le Pays d'Art et d'Histoire	24
La mobilité	24
Territoires d'industrie	25
L'alimentation	26
<b>Partie 5</b>	
LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE	30
Les commissions	31
L'équipe technique	33
Le bilan financier de l'année 2022	34

# Édito



“ *La co-construction est l'essence même du travail du Pays.* ”

**ÉRIC GUYOT**

Président du Pays  
Val de Loire Nivernais

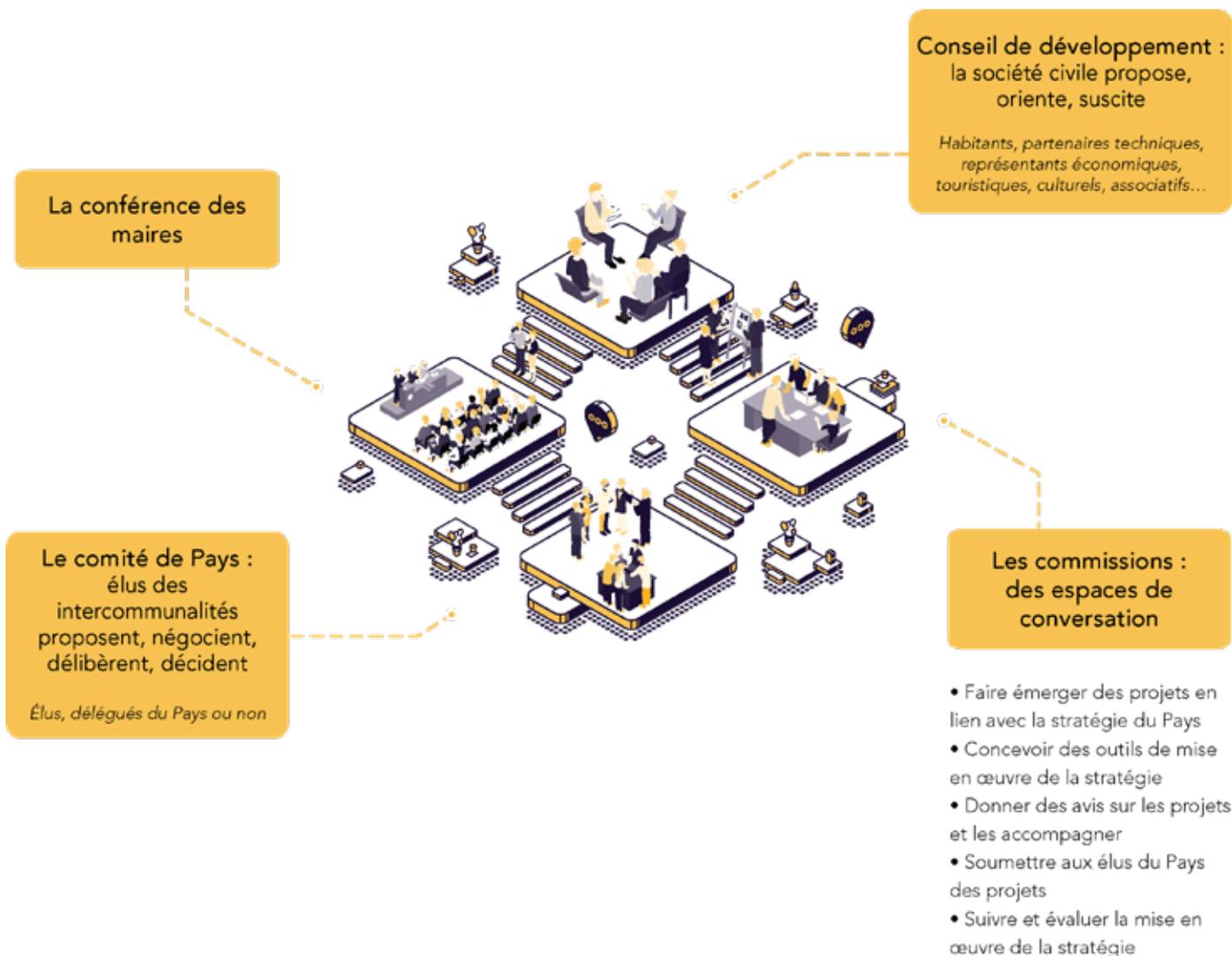
Le Pays Val de Loire Nivernais, propulseur de projets...

L'année 2022 a marqué un nouveau record dans l'opportunité de s'engager ensemble au sein du Pays. Par son intermédiaire, 1 euro de cotisation permet de financer 45 euros des actions portées par les acteurs locaux dont majoritairement les collectivités fédérées ainsi. Armé de son projet de territoire, le Val de Loire Nivernais a, en effet, toute légitimité pour identifier, accompagner et soutenir les ambitions issues de notre stratégie commune. Le défi politique et les enjeux sont d'envergure : faciliter l'accès aux services notamment de santé et d'accueil pour nos concitoyens et futurs concitoyens, développer l'attractivité du territoire en lien avec la jeunesse, amplifier la transition écologique et sociale, engager tous les acteurs dans la transition alimentaire, poursuivre nos démarches de revitalisation centre-bourg et soutenir le développement économique. Notre engagement dans les enjeux ainsi ciblés doit s'inscrire dans une pleine et entière cohésion territoriale.

C'est bien cette ambition manifeste qu'a le Pays Val de Loire Nivernais de servir ses 6 EPCI, ses 110 communes avec ses 150.000 habitants. Rien de cela ne serait possible sans le dynamisme de chaque acteur du territoire et sans l'accompagnement de l'équipe technique de notre Pays. L'année 2023 verra le renouvellement de notre conseil de développement, si important à nos yeux.

Pour conclure et pour vous laisser lire dès à présent notre rapport d'activité témoignant de notre efficacité agile, il me revient l'honneur de remercier chacun d'entre vous, pour cette belle aventure collective qu'est le Val de Loire Nivernais.

## Le Pays Val de Loire Nivernais regroupe



Les financeurs :





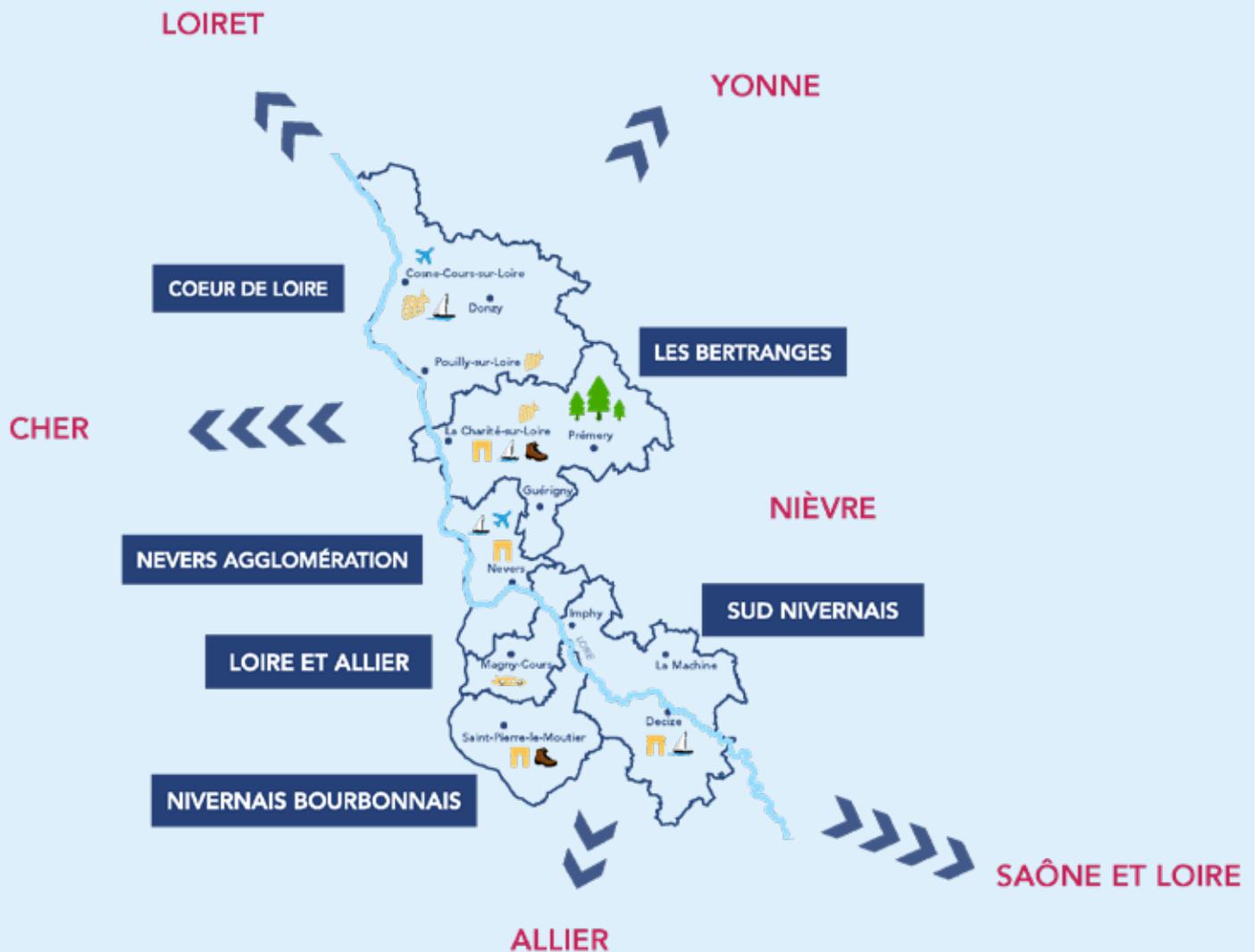
PARTIE 1

# La présentation du Pays

Le territoire | Les missions | Les instances du Pays



## Le territoire



A l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le Département de la Nièvre, à proximité immédiate avec la région Centre-Val de Loire, le Pays Val de Loire Nivernais fédère 5 communautés de communes et une agglomération (110 communes) pour un bassin de vie de 146 827 habitants (INSEE 2022) sur un espace de 2 420, 85 km<sup>2</sup>.

Porte d'entrée Ouest de la Bourgogne Franche-Comté, le Pays Val de Loire Nivernais valorise donc un axe ligérien singulier vecteur d'image d'une bonne qualité de vie, de paysages typiques et d'une biodiversité préservée, facteurs d'attractivité.

## Les missions

Les missions des Pays sont codifiées aux articles L. 5741-2 et L. 5741-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour répondre à son objet, « définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre », inscrites dans ses statuts (arrêté du 14 septembre 2018) et en partenariat avec les intercommunalités qui le composent, le Pays exerce les missions et compétences suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire
- L'élaboration, la conduite et le suivi des dispositifs de contractualisations

# Les instances du Pays

## » Le comité de Pays

Les 49 sièges sont répartis de la manière suivante :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Nevers Agglomération	22	11
CC Coeur de Loire	9	5
CC Les Bertranges	7	4
CC Loire et Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Sud Nivernais	7	4
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>26</b>

Eric GUYOT est Président du Pays, les Vice-présidents sont au nombre de 6 :

- 1er Vice- président : Guy GRAFEUILLE (contractualisations)
- 2ème Vice-présidente : Françoise CROTTET-FIGEAT (attractivité du territoire)
- 3ème Vice-président : Christophe FRAGNY (transition écologique et alimentation)
- 4ème Vice-président : Rémy PASQUET (mobilité)
- 5ème Vice-président : Emmanuel LOCTIN (aménagement du territoire et planification urbaine)
- 6ème Vice-président : Pierre BILLARD (finances et ressources humaines)

Les élus du Pays ont été largement mobilisés au cours de l'année 2022 et régulièrement convoqués pour :

- 6 comités de Pays donnant lieu à 30 délibérations, les 2 février, 7 mars, 29 juin, 21 septembre (comité tenu mais quorum non atteint), 28 septembre et 7 décembre 2022.
- 5 réunions du bureau, organisées en amont des comités de Pays.

## » Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est consulté sur les principales orientations du Pays, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Il est chargé de la co-animation (avec les élus) des commissions du Pays, qui regroupent élus, société civile et agent des collectivités.

Le Conseil de Développement est composé de représentants de la société civile (acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs), répartis dans 3 collèges.

Il doit être renouvelé en 2023.



1. Élection des conseillers municipaux et communautaires
2. Installation des conseils communautaires
3. Désignation des délégués au sein du comité de Pays



Le comité de Pays compte  
**49 élus**

Le bureau rassemble

**13 membres**



Comité de Pays



Collège  
« Vie économique »

Sophie Rochard  
ADEB Cosne  
Jean-Philippe Lavergne  
ANAR  
Christian Demaillet  
Dédicaces Plurielles  
Martine Gaudin  
Nièvre Attractive  
Thierry Sugin  
Office de Tourisme  
St Pierre-le-Moûtier

Collège  
« Vie associative »

Jean Paul Gauthron  
Association des amis du Vieux  
Guérigny  
Jean Luc Martinat  
Association des riverains de la  
Nièvre  
Françoise Alexander  
FAMILLATHLON  
Jean Louis Billet  
Mutualité Française  
Bourguignonne SSAM  
Sophie Coudret  
RESEDIA  
Véronique Lorans  
REUSSIR  
Marie-Claude Larochette  
UDAF

Collège  
« Citoyens, acteurs et organismes publics »

Pascal Barbier  
Michel Coulon  
Jean Pierre Courault  
Bernard Gaget  
Jacques Michel  
Géraldine Pourtier  
Jean Jacques Verdier



## » La Conférence des Maires

Elle est composée des 110 Maires des communes du Pays Val de Loire Nivernais ou leur représentant. La conférence des Maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire et a l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

La conférence des Maires, **instance consultative du Pays**, a pour missions principales de garantir de l'équilibre territorial et de travailler sur la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire. Elle permet également au Pays de partager des informations et d'échanger entre élus sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

La Conférence des Maires s'est réunie le matin du samedi 9 juillet 2022 à Urzy. Un déjeuner de clôture a permis de finaliser cette rencontre.



# Les associations auxquelles le Pays (ou le Conseil de Développement) adhère

## » L'ANPP (Association Nationale des PETR et des Pays



L'ANPP est la fédération nationale des Pays. Elle assure une triple mission :

- L'échange d'expérience : elle organise des journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques ;
- Le soutien technique : elle organise des réunions d'information à destination des territoires ; Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques ;
- L'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics : elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, agences et institutions concernées, les Régions et Départements. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires.

Site internet : [www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)

## » La CNCD (Coordination Nationale des Conseils de Développement)



La CNCD est un réseau ouvert aux Conseils de Développement des Pays comme des intercommunalités. Elle a 3 missions :

- Promouvoir la place des Conseils de Développement dans le paysage démocratique français ;
- Développer une expertise au service du réseau ;
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des Conseils de Développement et faciliter le partage d'expérience.

Site internet : [conseils-de-developpement.fr](http://conseils-de-developpement.fr)

## » Loire Itinérances Loireitinérances

L'association Loire Itinérances a pour objet de consolider et rendre visible une offre de tourisme doux et itinérant sur une partie du fleuve moins connue que la Loire des Châteaux, et qui s'étend de Gien à Roanne. Traversant 3 régions, 6 départements, et 24 intercommunalités sur 250 km, cette Loire nature représente un périmètre ambitieux.

Ce projet a été initialement impulsé par le Pays et le Conseil de Développement.

Site internet : [www.loire-itinerances.fr](http://www.loire-itinerances.fr)

## » Nièvre attractive



Nièvre Attractive est l'agence d'attractivité et de développement touristique de la Nièvre. Elle a 5 missions :

- Accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques et favoriser la montée en gamme de l'offre
- Partager expertise et outils pour favoriser les synergies entre les acteurs
- Accroître la visibilité et l'attractivité de la destination
- Investir en recherche et développement pour rester compétitif
- Promouvoir l'attractivité du territoire pour accueillir de nouvelles populations

Site internet : [nievre-tourisme-pro.com](http://nievre-tourisme-pro.com)

## » Association nivernaise RN7 2x2 voies

L'association RN7 œuvre pour obtenir la mise à deux fois deux voies de la RN7 sur les 96,6 km de son tracé dans la Nièvre, tout en se rapprochant des objectifs fixés, à savoir :

- La sécurité routière afin de réduire le nombre de victimes,
- L'environnement en créant les contournements d'agglomérations pour éviter les nuisances de tous ordres,
- Le désenclavement du département en créant les conditions propices au développement économique par une amélioration de la desserte de ses différentes activités





Le Pays a pour ambition de mobiliser des financements et des outils contractuels pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

PARTIE 2

# Les contractualisations

Programme LEADER | CRTE | CLS | Contrat de territoire | Contrat de soutien | PAT

# Programme européen LEADER

## Qu'est-ce que le programme LEADER ?

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat entre publics et privés.

## Programme LEADER 2014-2020 :

A la suite d'un appel à projets régional, le Pays Val de Loire Nivernais a obtenu 3 M € pour mettre en œuvre ses programmes LEADER dont la stratégie a pour priorité « renforcer l'attractivité du territoire, accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ».

- **1,55 M €** sur Nevers Sud Nivernais (Nevers Agglomération, Sud Nivernais, Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais). 8 leviers ont été définis : l'offre d'accueil économique, l'offre économique du territoire et les nouvelles activités, l'offre de logement, les centralités, l'offre de services, les aménités paysagères et environnementales, la notoriété du territoire et la culture d'accueil. Le GAL Nevers Sud Nivernais a perçu 71 281,96 € de crédits supplémentaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- **1,45 M €** sur Bourgogne Nivernais (Les Bertranges, Cœur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne). 7 leviers ont été définis : l'agriculture en circuits courts, la filière bois, les nouvelles formes d'emploi, la structuration de l'accueil sur le territoire, les services petite enfance et commerce, la promotion du territoire et la culture et le patrimoine. Le GAL Bourgogne Nivernaise a perçu 142 000 € de crédits supplémentaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis le début du programme :

- **85 projets** ont été **préprogrammés** pour un montant de 3 060 294,04 €
- **96 projets** ont été **programmés** ou conventionnés pour un montant de 3 003 640,27 €
- **12 projets** ont été **abandonnés**
- **12 projets** ont été **financés** directement sur des fonds propres de la **Région Bourgogne Franche-Comté** pour un montant de 143 538,48 €

Afin de permettre la clôture de tous les dossiers, la programmation LEADER 2014-2020 est prolongée jusqu'à 2024 (15/01/2024 pour les derniers paiements).

## L'équipe d'animation-gestion

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire. Il regroupe une équipe technique et le Comité LEADER,

composé d'acteurs publics (élus) et privés.

En 2022, l'équipe d'animation des GAL est composée :

- De deux chefs de projet (animation-gestion) : Simon GOLDENBERG (GAL Bourgogne Nivernaise) et Marion DUVAL (GAL Nevers Sud Nivernais).

Ils ont pour missions :

- d'assurer la coordination générale du programme ;
- d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
- d'organiser et renforcer le partenariat avec les organisations et les acteurs locaux ;
- de faciliter l'émergence des projets, de repérer et appuyer les porteurs de projets ;
- d'aider au montage des dossiers ;
- d'assurer l'animation et le secrétariat du Comité de programmation ;
- d'assurer la recherche de partenariats avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens et la participation au réseau « LEADER ».
- la gestion administrative et financière du programme LEADER ;
- le secrétariat du GAL ;
- le suivi administratif des dossiers, instruction et mise en paiement.

## Le Comité LEADER

Le Comité LEADER est l'organe décisionnel du GAL : il examine et décide de programmer (ou non) les dossiers proposés par les porteurs de projet.

- Pour LEADER Bourgogne Nivernaise : le Comité LEADER s'est réuni 3 fois en 2022. Au total 25 dossiers ont été étudiés pour programmation.
- Pour LEADER Nevers Sud Nivernais : le Comité LEADER s'est réuni 6 fois en 2022. Au total 1 projet a été étudié pour avis d'opportunité (pré-programmation) et 22 dossiers étudiés pour programmation.

## Programme européen 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle génération de fonds européens, le Pays Val de Loire Nivernais a élaboré une candidature au cours de l'année 2022 et a été auditionné par la Région Bourgogne Franche-Comté. Conformément au cahier des charges de la Région, le nouveau programme LEADER s'articule autour de 5 axes :

- Engager le territoire dans la transition alimentaire
- Amplifier la transition écologique du territoire
- Faire des services un levier d'attractivité du territoire
- Poursuivre les démarches de revitalisation centre-bourg
- Développer la promotion du territoire et la mise en valeur de son patrimoine

La Région a retenu la candidature du Pays et lui a affecté une enveloppe de **2,12 millions d'€ sur la période 2023-2027**.

Après la 1ère rencontre : le projet peut démarrer. Vous commencez par envoyer un courrier expliquant le projet pour demander officiellement la subvention.

Préparation du dossier : vous retournez toutes les pièces demandées. Puis la Région et le GAL étudient le projet.

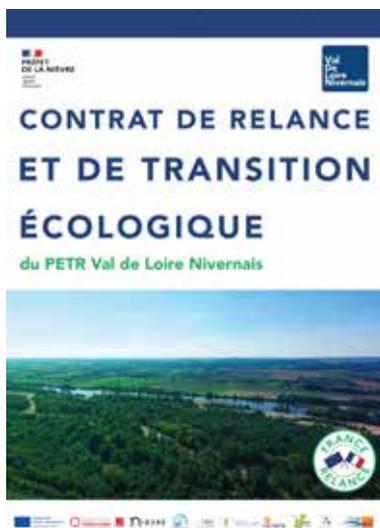
Validation de l'aide : le projet est validé, le montant de l'aide est fixé et une convention est signée.

Réception de l'aide LEADER : après l'envoi des factures et vérification du dossier, l'aide est versée.

## CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

Fruit d'un travail collaboratif réunissant l'ensemble des partenaires du Pays (Etat, Région, Département, EPCI, SIEEEN), le CRTE a été signé entre le Pays Val de Loire Nivernais et l'Etat en décembre 2021. Ce contrat vise à soutenir le projet de territoire du Pays en articulant et en mettant en cohérence les projets d'intérêt général ou collectif portés par les acteurs du territoire (collectivités, associations et entreprises de l'ESS, syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte...), dans un objectif de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Fin 2022, plus de **80 projets avaient fait l'objet d'une demande d'inscription au CRTE**. Si l'intégration de projets au CRTE ne permet pas encore aux projets de bénéficier d'une bonification de subventions d'Etat, elle sera une condition d'éligibilité à certains dispositifs de financements d'Etat, notamment pour les organismes privés.



## Le contrat local de santé

Le Contrat Local de Santé est un outil de construction de la politique locale de santé avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté sur notre territoire.

Le CLS 2019 – 2023, a été signé le 9 avril 2019 par de nombreux signataires, parties prenantes de la démarche : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Nièvre, la Préfecture de la Nièvre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Groupement Hospitalier de Territoire, la Plateforme Territoriale d'Appui, et les 6 EPCI constituant le Pays Val de Loire Nivernais.

Fort d'un bilan positif des premiers contrats locaux de santé, lancés par le Pays Bourgogne Nivernaise le 8 juin 2013 et le Pays Nevers Sud Nivernais le 12 décembre 2014, avec la quasi-totalité des actions mises en œuvre, le Pays Val de Loire Nivernais a décidé de contractualiser à nouveau avec l'Agence Régionale de Santé.

Pour travailler à l'élaboration de la nouvelle feuille de route, le Pays a mis en place dès 2018, des groupes de travail. En rassemblant une grande variété d'acteurs (santé, social, médico-social, insertion professionnelle, éducation, sport, culture...) autour d'un diagnostic partagé et de projets communs, les groupes de travail ont définis les axes d'amélioration et ont travaillé aux futures actions du CLS.

Le CLS définit plusieurs orientations prioritaires :

- La démographie médicale ;
- La coordination entre les acteurs ;
- La couverture de prévention sur l'ensemble du territoire ;
- Le soutien des publics fragiles ;
- La mobilité en santé ;
- L'amélioration des conditions d'exercice des professionnels.

Déclinées en fiches actions, ces orientations s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

- Soins de proximité ;
- Prévention ;
- Médico-social et social ;
- Santé Environnement.

Un cinquième axe « Coordination/animation et évaluation du CLS » définit les modalités de mise en œuvre de la convention. Il constitue un axe d'ingénierie porté par le Pays Val de Loire Nivernais, son Conseil de développement territorial et par l'Agence Régionale de Santé.





Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action
1. Soins de proximité	Attractivité du territoire pour les professionnels de santé et paramédicaux	1.1 Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale
	Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé	1.2 : Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents 1.3 : Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches
	Renforcer la coordination des professionnels de santé	1.4 : Développer l'offre d'exercice coordonné 1.5 : Mettre en place un conseil local en santé mentale
	Lien ville-hôpital	1.6 : Poursuivre et accompagner le recours aux consultations avancées
	Renforcer l'accès aux soins	1.7 : Développer une offre de mobilité en santé sur le territoire 1.8 : Créer un maillage de l'offre de télémédecine sur le territoire
2. Prévention	Développer la couverture territoriale en prévention	2.1 : Structurer la promotion/prévention santé sur le territoire
	Promouvoir les comportements favorables à la santé	2.2 : Promouvoir la santé des enfants/adolescents/ jeunes adultes par le renforcement des compétences psychosociales
	Favoriser la promotion de la santé auprès des jeunes	2.3 : Promouvoir la démarche Pass Santé Jeunes
	Décliner le Programme National Nutrition Santé	2.4 : Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique
3. Médico-social et social	Améliorer la couverture de l'offre pour favoriser le maintien à domicile	3.1 : Déployer un maillage de services pour favoriser le maintien à domicile
	Accompagner vers le milieu ordinaire et renforcer l'offre en prévention à destination des personnes en situation de handicap	3.2 : Promouvoir la santé et accompagner vers le milieu ordinaire les personnes en situation de handicap
4. Santé Environnement	Cadre de vie et environnements favorables à la santé	4.1 Lutter contre l'Ambroisie et prévention de sa prolifération
		4.2 Renforcer la prévention contre les maladies vectorielles
5. Coordination, animation et évaluation	Animation du CLS	5.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
	Évaluation du CLS	5.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

L'animation et la coordination des différents acteurs de ce CLS a donc commencé dès sa signature.

Le 18 mai 2022 s'est tenu un **Groupe d'action territoriale (GAT)** présidé par Denis Thuriot afin de dresser le bilan de l'année écoulée et de fixer des priorités de l'année à venir.

Plusieurs grandes réussites ont notamment été évoquées (**construction de l'internat de l'hôpital de Nevers, ouverture de la première année de médecine, du cursus de masseur kinésithérapeute et de psychomotricien, reconstruction prochaine de l'hôpital de Cosne, ouverture de plusieurs maisons de santé...**) malgré l'inquiétude qui persiste notamment concernant le recrutement de professionnels de santé sur le territoire et la prévalence élevée de certaines maladies chroniques (diabète et obésité notamment), que le confinement a encore aggravé.

## Contrat de territoire 2022-2028

Le Pays Val de Loire Nivernais a adopté, lors de son Comité de Pays du 7 décembre 2022, les modalités de son contrat de territoire avec la Région Bourgogne Franche-Comté

« **Territoires en action** ». Ce contrat prévoit une enveloppe de **7 005 396 €** et vise à soutenir les projets d'investissement et actions de fonctionnement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique, selon 5 axes d'intervention :

1. Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique

2. Conforter l'attractivité des collectivités et du territoire par le développement de l'offre de services à la population
3. Faciliter l'accès à la santé pour tous
4. Favoriser les mobilités durables du quotidien
5. Accompagner les dynamiques de revitalisation de villes-pôles de l'armature urbaine du Pays non concernées par le dispositif « Centralités rurales en Région » et ayant réalisé une étude de revitalisation de leur centre-bourg (Varennes-Vauzelles, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Lucenay-lès-Aix, Magny-Cours, Marzy, Neuvy-sur-Loire, Pougues-les-Eaux, Saint Léger-des-Vignes)

Dans cette enveloppe territoriale, la Ville de Nevers bénéficie d'une bonification financière « ville moyenne » de 800 000 €.

La programmation des projets au titre du contrat est prévue s'effectuera au fil de l'eau jusqu'en 2026 (une enveloppe complémentaire sera définie pour 2026-2028). La signature officielle de ce contrat interviendra en 2023.

## Contrat de soutien 2022-2026



En respectant une logique de complémentarité avec les interventions de la Région, le Conseil Départemental de la Nièvre a renouvelé, pour la période 2022 – 2026 son partenariat avec les Pays, avec **une enveloppe de 550 000 €**.

Il s'agit d'un fonds d'innovation sociale et territoriale, qui permet de financer entre autres :

- Le poste de direction du Pays, qui coordonne l'équipe technique du Pays et met en œuvre la stratégie élaborée ;
- La construction de l'offre d'accueil du territoire, notamment en matière de santé ;
- La démarche de revitalisation centre bourg ;
- Les expérimentations en matière d'accès au service public en milieu rural.

En 2022, le contrat de soutien a permis l'expérimentation de l'opération Ville à Joie, qui vise à ramener des services publics en milieu rural.

## PAT (Projet Alimentaire Territorial)



En 2021, le Pays a répondu à un appel à projet pour **mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** et a été lauréat.



L'objectif de l'Etat est d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante qui doit être produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les objectifs sur le territoire sont de coordonner les acteurs locaux sur une thématique transversale, soutenir les circuits courts et les produits locaux dans les cantines et l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices et enfin de créer de la valeur ajoutée en terme d'attractivité.

Cet appel à projet a permis d'embaucher une cheffe de projet qui pendant les trois prochaines années a pour missions de réaliser un diagnostic alimentaire du territoire pour construire avec les partenaires une stratégie alimentaire et un programme d'action qui répond aux enjeux identifiés.

Le PAT du Pays fait partie des 3 PAT présents sur le Val de Loire avec celui du Conseil Départemental et celui de l'Agglomération de Nevers. Un travail de coordination est en place. La particularité du **PAT du Pays** est son orientation vers le lien entre **alimentation et santé** et donc la grande place laissée à la sensibilisation dans son futur plan d'action.

### Organisation d'une réunion de lancement du Projet Alimentaire de Territoire

Le 17 mai 2022, le Pays a organisé une matinée intitulée « Le PAT, une réussite pour le territoire » à laquelle étaient invités les producteurs, les EPCI et l'Etat. L'objectif était double :

- Présenter le PAT de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan qui est très avancé dans ses actions, les outils de l'Interprofession Bovins et Viande et ceux de la SAFER.
- Organiser des ateliers pour recueillir les impressions et les idées des participants sur plusieurs thématiques centrales relatives à l'alimentation : les circuits de distribution, la sensibilisation, la réglementation, le foncier et la résilience du système alimentaire.

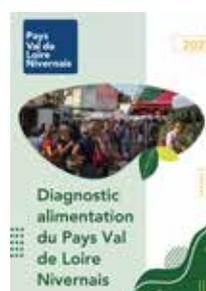
Cette matinée de présentation et de discussion a permis de nourrir le diagnostic alimentaire du Pays.

### Premier diagnostic alimentaire du Pays Val de Loire Nivernais



Pour pouvoir construire une stratégie alimentaire cohérente, le PAT du Pays doit réaliser un diagnostic alimentaire du territoire.

Une première version a été rendue en novembre 2022. Il résume les **enjeux des dynamiques agricoles, démographiques, de santé et les dynamiques des comportements alimentaires** au niveau national. Il présente également des scénarios prospectifs de l'impact de la transition alimentaire sur le territoire réalisé à partir de l'outil PARCEL.



Deux versions de ce diagnostic existent : une version synthétique sous forme de fiches et une version plus détaillée.

Ce premier diagnostic sera enrichi en 2023 pour intégrer toutes les données sur la restauration collective notamment.



## PARTIE 3

# Le projet de territoire

Afin de donner plus de cohérence à l'action du Pays dans le cadre de ses contractualisations et dans l'idée de cerner les enjeux et les priorités pour le territoire pour les années à venir, les élus locaux et la société civile ont décidé de se doter conjointement d'un nouveau projet de territoire.

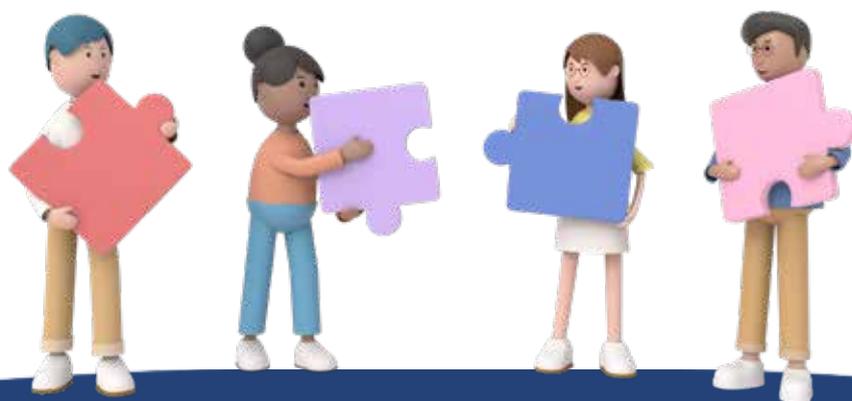
Son élaboration a nécessité différentes étapes clés telles que : la réalisation d'un diagnostic territorial partagé, la définition d'une stratégie pour le territoire (les objectifs du projet) et l'élaboration d'un programme d'actions. Les deux premières phases ont été réalisées à travers de nombreuses concertations.

Le projet de territoire du Pays 2022-2030 est donc **un cap commun**, une projection de territoire rassemblant toutes les énergies volontaires. Il est le socle des contractualisations et des projets à venir.

Il fait l'état des lieux du Pays et décline par thématique toutes les perspectives d'actions à mener pour une dizaine d'années, pour un développement respectueux de l'environnement et de l'identité du territoire et de ses habitants.

Il est possible de consulter ou télécharger le projet de territoire sur le site internet du Pays Val de Loire Nivernais :

[www.valdeloirenivernais.fr/le-projet-de-territoire/](http://www.valdeloirenivernais.fr/le-projet-de-territoire/)

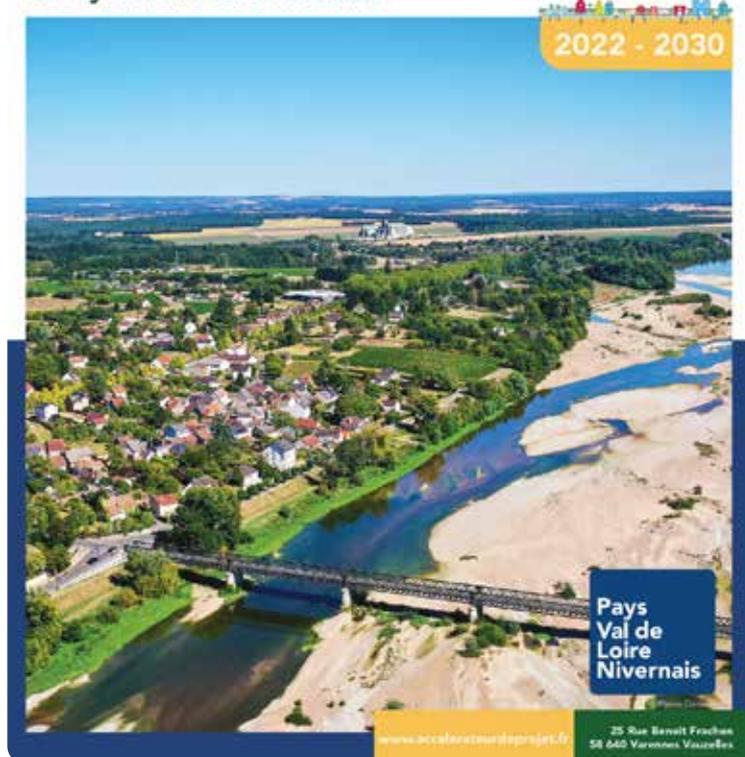


# TÉLÉCHARGEZ

## le projet de territoire du Pays Val de Loire Nivernais

### PROJET DE TERRITOIRE

du Pays Val de Loire Nivernais



Scannez le QR code



Pays  
Val de  
Loire  
Nivernais

[www.valdeloirenivernais.fr](http://www.valdeloirenivernais.fr)



## PARTIE 4

# Les actions engagées

Santé | Revitalisation centre-bourg | Attractivité |  
Mobilité | Pays d'Art et d'Histoire | Alimentation |  
Territoires d'industrie

# Santé

## » Les week-ends découverte de la Nièvre à destination des internes en médecine

Comme chaque année depuis 2016, le Pays Val de Loire Nivernais organise deux week-ends découverte de la Nièvre. Ces week-ends, entièrement destinés aux internes en médecine de la Nièvre, ont pour objectifs de :

- Faire découvrir le territoire aux internes ;
- Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre ;
- Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

En 2022, **deux week-ends** ont été organisés (l'un en avril et l'autre en septembre), rassemblant au total **24 internes** en médecine du territoire, une dizaine d'institutions et une vingtaine de professionnels du territoire

Diverses activités ont été proposées aux internes : canoé, karting, dégustation de vins, promenade en toue cabanée, vols à l'aérodrome... De plus, plusieurs temps professionnels leur ont permis de rencontrer et d'échanger avec les professionnels de santé du territoire, les institutionnels et les élus.

Enfin, en collaboration avec le département, **2 soirées rugby** ont été organisées à l'USON avec là encore une vingtaine d'internes en médecine.

Le budget total pour ces week-ends était de 11 839 €.



## » Les congrès en médecine

En février 2023, le Pays a fait son grand retour au salon de l'ISNAR-IMG à Lyon après deux ans de crise sanitaire. Quelques chiffres :

- **99 bulletins de participation au jeu concours**, (87 participants différents)
- **40 internes** ont **accepté** que leurs coordonnées soient conservées afin d'**être informés des actions** menées par le Pays en matière d'attractivité
- Et 3 kg de Donzette (dégustation de produits locaux)



Congrès des internes 2022

## » Le cabinet de recrutement pour la recherche de médecins généralistes

En 2022, un médecin a été recruté par le Pays pour la commune de Prémery. Son installation a été facilitée et accompagnée par le Pays depuis sa première visite en janvier jusqu'à l'ouverture du cabinet en juillet 2022.

Le Pays a également rencontré deux autres candidats sérieux, dont l'un d'eux est venu visiter le territoire de l'agglomération de Nevers et de la CC Cœur de Loire en décembre 2022.



Installation du Dr Mensink à Prémery ©Journal du Centre

## » L'installation des professionnels de santé & la cellule de démographie médicale

La cellule de démographie médicale est une cellule regroupant ARS, Conseil Départemental, Ordre des Médecins, CPAM, et les Pays Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan. Son objectif est de permettre une concertation sur l'état de la démographie médicale, et d'être en veille sur les arrivées et les départs de professionnels de santé. Cette cellule permet également en temps réel d'ajuster les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) du département afin que tous les médecins qui souhaitent s'installer puissent percevoir des aides de l'assurance maladie.

Sur l'année 2022, la cellule a permis d'accompagner l'installation de 7 médecins généralistes sur le territoire du Pays.

Le Pays a par ailleurs participé aux réunions de concertation organisées par la CPAM concernant l'exercice coordonné (qui permet aux professionnels libéraux d'exercer en équipe).

Enfin, le Pays s'est investi activement dans l'établissement du diagnostic départemental préalable à l'ouverture du centre de santé départemental. Sur le territoire, deux sites ont été identifiés comme prioritaires : celui qui entoure La Machine, et celui qui entoure Prémery.

## » La mise en place d'actions de prévention

### Sensibilisation et formation aux problématiques de l'ambroisie

En 2022, 2 formations de référents territoriaux se sont tenues en partenariat avec l'ARS et la FREDON (l'opérateur régional en charge de la lutte) sur les CC Cœur de Loire et Sud Nivernais. Chacune d'elle a permis de former une quinzaine d'agents des services municipaux, d'élus ou de bénévoles à la reconnaissance et à la lutte contre l'ambroisie.



Ambrosie

### Organisation d'une formation de toutes les infirmières scolaires à la problématique des tiques

En partenariat avec l'association L'ymptact et l'Éducation Nationale, et grâce aux financements de l'ARS, une formation de toutes les infirmières du territoire a pu être organisée le 9 juin 2022 en visio-conférence.

### Participation au groupe de travail régional sur la prévention du Moustique-Tigre

Le Pays a été choisi pour représenter les territoires lors de la mise en place d'un groupe de travail régional animé par l'IREPS. Les participants ont réfléchi aux modes d'action pertinents pour combattre la progression de ce moustique susceptible de transmettre des maladies graves (dengue, chikungunya, zika) et qui colonise peu à peu la France (dont la Nièvre). Sur le territoire du Pays 7 communes sont à ce jour considérées comme colonisées (Garchizy, Decize, Fourchambault, Varennes-Vauzelles, Coulanges-lès-Nevers, Nevers et Saint-Léger-des-Vignes). Des actions à destination des habitants sont à l'étude sur les communes de Varennes-Vauzelles et de Decize.

## » Le Pass Santé Jeunes

Le Pays Val de Loire Nivernais est membre de l'équipe projet Pass Santé Jeunes avec l'ARS et l'IREPS. Cette dynamique régionale vise à offrir aux jeunes du territoire une offre de prévention structurée, notamment autour d'un site internet.

Dans ce cadre, le Pays a organisé un comité territorial réunissant des professionnels de l'éducation et de la santé le 4 octobre 2022, qui a réuni une vingtaine de participants. D'autre part, il a également co-organisé une demi-journée départementale sur le thème de la santé mentale qui a réuni plus de 70 participants.

De plus, le Pays a accueilli pour la 2<sup>de</sup> fois en 2022 un groupe de 6 stagiaires en service sanitaire. En 3<sup>ème</sup> année de médecine et en 2<sup>ème</sup> année d'école d'infirmière, ces jeunes ont réalisé en avril 2023 un projet de prévention à l'E2C de Cosne-Cours-sur Loire.



Comité territorial Pass Santé Jeune

## » L'appui et le financement de projets

Le Pays Val de Loire Nivernais participe à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ainsi qu'à celle de l'habitat inclusif.

Il accompagne les porteurs de projet santé du territoire.

Il est impliqué au quotidien dans les grands projets de santé du territoire tels que la construction de la MSP de Decize ou celle de Cosne.

## Revitalisation centre-bourg

### » Les études

Dans la continuité de son travail d'accompagnement des communes dans leurs démarches de redynamisation de leur centre-bourg, le Pays Val de Loire Nivernais avait lancé en 2021 un second appel à candidature « Etude Revitalisation centre-bourg » (le premier avait été lancé en 2019) pour que les plus petites communes du territoire puissent elles aussi bénéficier d'ingénierie pour revitaliser leur village. **Trois communes** ont ainsi réalisé une étude en 2022, avec un financement du Département et du programme LEADER : **Suilly-la-Tour, La Marche et Germigny-sur-Loire.**

De leur côté, les communes qui avaient réalisé entre 2020 et 2022 des études de revitalisation ont pu commencer à engager les actions programmées dans leur plan-guide, à l'instar de Pouilly-sur-Loire, Fourchambault ou Coulanges-lès-Nevers, avec le recrutement en 2022 de cabinets d'études en architecture et urbanisme et la programmation, en 2023, de projets de réaménagement urbain importants.

### » Revitavill'

La thématique de la revitalisation centre-bourg est une thématique majeure et grandissante au Pays. Lors des précédentes commissions, les participants ont fait remonter leur besoin de trouver une autre appellation que « revitalisation centre-bourg ». C'est pourquoi, le Pays a engagé une réflexion pour trouver un nom plus attractif et identifiable pour valoriser les projets en lien avec cette thématique. En effet, une identité forte permet de communiquer plus efficacement.

Un groupe de travail a été organisé pour réfléchir à une appellation spécifique pour valoriser les démarches de revitalisation centre-bourg sur le territoire.

Plusieurs propositions de noms et de logos ont été soumises au groupe de travail et débattues en réunion le 30 mars 2022.



Ce logo pourra être utilisé pour promouvoir l'ensemble des projets de revitalisation centre-bourg du Pays.

Il pourrait être amené à évoluer en fonction des besoins des communes et de son efficacité.

## Organisation d'Ateliers participatifs

Le Pays accompagne les communes du territoire qui le souhaitent dans l'organisation de petits événements qui participent à la revitalisation des centres-bourgs. Par exemple, le Pays et la communauté de communes Cœur de Loire ont accompagné la commune de Saint Andelain dans la réalisation d'un temps de Design Thinking (méthode qui permet de transformer les idées et les projets en actions réelles) pour prototyper le dernier commerce du village.

De même, le Pays a accompagné la commune d'Urzy dans la réflexion de son projet autour de l'Auberge du Pont Saint-Ours en organisant avec elle un atelier de concertation des habitants pour recueillir leurs avis et leurs propositions.



Atelier participatif à Urzy



Atelier participatif à La Fermeté



# Lien social et accès aux services avec Ville à Joie

En 2021, le Pays Val de Loire Nivernais s'était rapproché de « Ville à Joie », une entreprise d'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) pour l'organisation de tournées itinérantes dans les petites communes du territoire. Le temps d'un après-midi ou d'une soirée sont installés des stands tenus par des acteurs du territoire présentant différents services de proximité, mais aussi d'associations, de commerces... Ville à Joie propose, en complément, des animations à caractère festif, convivial et collectif (spectacles, jeux, débats...).

En 2022, le Pays Val de Loire Nivernais a souhaité poursuivre la dynamique en permettant de renouveler l'opération dans les petites communes et en proposant à d'autres de bénéficier de cette animation.

La tournée Ville à Joie est soutenue financièrement par le Pays Val de Loire Nivernais, l'Etat (FNADT) et le Département (contrat de soutien).

La tournée Ville à Joie 2022 en chiffres<sup>1</sup>

- **22 villages** du Pays Val de Loire Nivernais concernés, pour 61 dates organisées
- Plus de **1 900 participants**, soit 32 habitants par date en moyenne<sup>2</sup>
- **90% des communes prêtes à retenter** l'expérience
- **85% des services prêts à revenir**

Le bilan dressé par Ville à Joie de l'opération en 2022 a mis en avant des points forts, comme les animations et l'ambiance très appréciées des habitants. Néanmoins, la multiplication des dates a rendu parfois complexe l'organisation de la présence de services et a pu freiner la fréquentation. Certains services proposés ont eu plus de succès que d'autres, au regard des besoins de la population.

La tournée sera renouvelée en 2023 mais en tenant compte de ces enseignements principaux, avec une réduction du nombre de dates (45 dates sur 22 villages, donc avec 2 ou 3 passages par village dans l'année), et le renforcement de la présence d'un socle de services fondamentaux (santé, démarches administratives, aide numérique, informations sur les aides au logement et au coût de l'énergie), notamment avec la création d'un stand « Première Orientation Démarches ». L'objectif est de faciliter l'accès aux services à des populations qui en sont très éloignées.

La présence de Ville à Joie sur les petites communes a aussi permis de recueillir des informations sur les besoins et attentes des habitants des petits villages du territoire, en matière de commerces et de services de proximité, de mobilité, d'accès à l'information médicale et à la prévention en santé, etc<sup>3</sup>.



COPIL de lancement



La Ville à Joie à La Fermeté



La Ville à Joie à Oulon

<sup>1</sup> Source : bilan de la Tournée 2022 au sein du Pays Val de Loire Nivernais, Étude réalisée par Pol Lambert et Hugo Pirson, pour La Ville à Joie, décembre 2022.

<sup>2</sup> Cette moyenne inclut les dates réunissant entre 0 et 5 habitants, pour des raisons climatiques ou autres raisons externes. En enlevant ces "anomalies", on ajoute 10 habitants à chaque moyenne environ.

<sup>3</sup> La consultation de l'étude Ville à Joie est possible sur demande auprès du Pays Val de Loire Nivernais.

# Attractivité



## » Promotion

Le Pays Val de Loire Nivernais poursuit activement la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil et continue de renforcer sa stratégie de promotion. En 2022, les outils utilisés sont :

- La newsletter du Pays qui s'installe durablement dans la communication. Elle est diffusée tous les deux mois pour informer sur les actions. **4 newsletters** ont été envoyées en 2022.
- La mise à jour régulières de notre **site internet** avec la publication de **10 articles**.
- Mise à jour régulière de nos **réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, Youtube).
- Promotion des différentes actions du Pays dans la **presse locale** (Journal du Centre) et sur les **radios locales** : bacFM, Nrj et Nevers Fm.
- La création de bannières spécifiques pour nos signatures emails pour mettre en avant les projets.

Grâce à l'intensification des actions de promotion du territoire au travers des différents projets menés, le Pays a gagné en visibilité et en notoriété.

### Evolution du logo du Pays

Sur le précédent logo du Pays, seul le « Val de Loire Nivernais » était mentionné. Cela provoquait une certaine confusion dans la promotion de nos actions.

C'est pourquoi afin de garantir une meilleure compréhension de l'identité du Pays, il a été décidé de faire évoluer le logo en rajoutant le mot « Pays ». Ainsi, le logo est maintenant cohérent avec la dénomination « Pays Val de Loire Nivernais ».

A cette occasion l'ensemble de la charte graphique du Pays a été revue et compilée dans un document.



## » Refonte du site internet

Depuis la création du site internet en 2017, le Pays a évolué dans son fonctionnement mais aussi dans sa stratégie. En effet, il devenait de plus en plus compliqué d'alimenter le site car il ne correspondait plus tout à fait aux besoins du Pays. Outre les aspects techniques et

ergonomiques, les rubriques/entrées choisies rendaient difficiles les mises à jour avec le contenu actuel.

Le Pays a gagné en notoriété grâce aux actions qu'il mène quotidiennement. Il est donc primordial de pouvoir communiquer de manière plus précise sur l'ensemble des thématiques (santé, revitalisation centre-bourg, mobilité, alimentation, attractivité), des contractualisations ainsi que des aspects plus institutionnels liés aux instances.

C'est pourquoi, le Pays s'est engagé dans la refonte complète de son site internet afin d'avoir un outil de promotion plus efficace et en adéquation avec sa stratégie.

Le nouveau site permettra notamment de :

- Retrouver l'**essentiel des informations et ressources liées à l'activité du Pays** : contractualisations, projets du Pays, compte-rendu de réunions, délibérations du Comité de Pays, projet de territoire, actualités etc. ;
- **Consulter** les partenaires et la population sur les projets ;
- **Télécharger** les documents utiles ;
- **Rediriger** vers les structures partenaires du territoire en fonction des besoins ;
- **Séduire** des candidats au changement de vie ;
- **Contact** le Pays pour un accompagnement.

Un cahier des charges a été rédigé et plusieurs acteurs locaux ont été consultés pour cette mission. Suite aux offres reçues, le projet de refonte a été confié à l'agence Originis.

Vous pouvez dès à présent retrouver l'ensemble des actualités du Pays sur : [www.valdeloirenivernais.fr](http://www.valdeloirenivernais.fr)

## » Stratégie d'accueil

### Accompagnement des candidats au changement de vie

Le site internet du Pays Val de Loire Nivernais est une porte d'entrée pour les candidats au changement de vie. La notoriété du Pays grandissant, de plus en plus de personnes sollicitent le Pays via le formulaire de contact.

L'accompagnement est primordial, c'est pourquoi une fiche contact a été mise en place. Un temps d'échange avec le candidat permet de mieux comprendre son besoin d'accompagnement en fonction de son projet professionnel et personnel.

Suite à l'entretien, le Pays facilite la mise en relation avec les bons interlocuteurs et les partenaires locaux.

## Participation à une session d'accueil des néerlandais rencontrés lors du salon de l'émigration d'UTRECHT

Depuis plusieurs années, la Région Bourgogne Franche Comté participe au salon de l'émigration d'Utrecht aux Pays-Bas pour promouvoir son territoire à des Néerlandais désireux de venir s'y installer. Suite à cela, le Conseil Départemental de la Nièvre, aidé des deux Pays, propose aux néerlandais rencontrés sur le salon et ayant des projets d'installation dans la région, une session d'accueil sur le territoire. L'objectif des sessions est de les accueillir, les accompagner et leur proposer des rencontres avec des partenaires institutionnels ou d'autres néerlandais déjà installés. Ces échanges permettent aux participants d'évoquer leur projet et d'obtenir des réponses concrètes.

Le salon a été annulé en 2022 en raison du contexte sanitaire. Cependant, afin de rester en contact avec son réseau de néerlandais, la Région s'est rendue aux Pays Bas au mois d'avril et a organisé un mini-salon. A cette occasion, le Pays a transmis des offres qualifiées en santé à destination des néerlandais.

Quelques porteurs de projets ont pu être approché. Il s'est bien tenu en 2023.

## Le Pays d'Art et d'Histoire

Dans son rôle de promotion et de coordination, le Pays Val de Loire Nivernais envisage une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). Sur son territoire, le territoire compte déjà deux communes labellisées Villes d'Art et d'Histoire : La Charité-sur-Loire et Nevers.

La volonté du Pays Val de Loire Nivernais est, avant d'engager tout travail de candidature, de lancer une étude d'opportunité pour répondre à quatre questions essentielles :

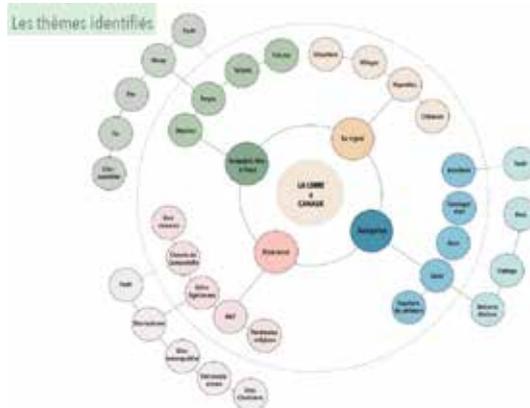
- Les grandes thématiques patrimoniales
- Le périmètre
- La gouvernance à adopter
- La feuille de route pour la suite de la démarche

Pour se lancer dans cette étude, le Pays a souhaité se faire accompagner de professionnels issus de spécialités diverses et transversales et a retenu le cabinet Atopia, cabinet d'urbanisme. Il s'est associé avec deux cabinets d'architectes et un cabinet de tourisme, ce qui permet une très grande transversalité sur cette étude.

Cette démarche a été lancée le 5 février 2020 à La Charité-sur-Loire. De nombreuses rencontres et visites du territoire ont été effectuées par le cabinet. Des ateliers avec les acteurs ont notamment été organisés à l'automne 2020.

La crise sanitaire a cependant freiné l'avancement de l'étude, s'agissant notamment des concertations et réunions du comité de pilotage, pas toujours possibles en visioconférence.

Les réunions ont fait émerger un axe central qui pourrait concerner l'ensemble du Pays : **La Loire et les canaux**, déclinée en 4 grandes thématiques :



- La vigne
- L'industrie liée à l'eau
- La navigation
- L'itinérance

L'étude devrait s'achever en 2023, avec une feuille de route détaillée, permettant aux élus de déterminer l'opportunité pour le Pays ou une partie de son territoire de s'engager dans une telle démarche.

## La mobilité

Pour répondre aux enjeux en matière de mobilité (une mobilité inclusive, un territoire attractif pour nos actuels et futurs habitants, un accès aux services publics garanti pour tous, une réduction de l'impact environnemental de la mobilité sur le territoire), le Pays Val de Loire Nivernais a la volonté d'expérimenter de nouvelles mobilités durables, à l'échelle d'un territoire cohérent.

Pour ce faire, le Pays a recruté au cours de l'été 2021 un chargé de mission afin d'accompagner les intercommunalités dans la prise de compétence mobilité suite à la Loi d'Orientation des Mobilités et réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire.

Le **diagnostic**, finalisé à l'été 2022, a identifié les enjeux et besoins du Pays afin de lever les freins de ce secteur, notamment pour ce qui concerne les personnes à mobilité réduite ou la mobilité inclusive et par ce fait, de garantir à tous la liberté de déplacement sans contrainte. Le Pays Val de Loire Nivernais cherche également à mettre en place des solutions pour développer l'intermodalité, les mobilités durables, les transports en commun et l'autopartage dans l'objectif de réduction de la part de l'autosolisme.

Il s'agit de faire émerger des solutions innovantes de mobilités répondant aux besoins identifiés.

Dans un premier temps, le Pays a candidaté et a été **retenu à l'appel à projet Ten Mod**, afin de réaliser une **expérimentation sur l'accès aux soins des personnes sans solution de mobilité**. Cette expérimentation devrait commencer au cours de l'année 2023.

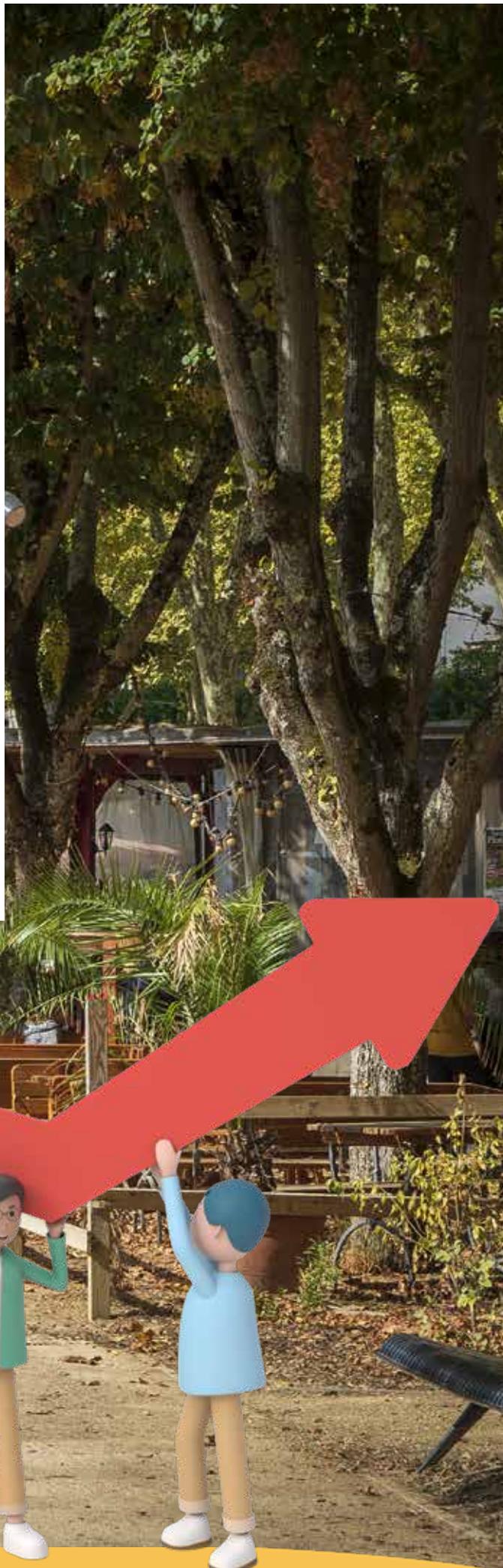
## Territoires d'industrie

Dans le cadre du contrat Territoires d'Industrie Nevers Val de Loire (contrat signé entre les différents partenaires Région, Etat, intercommunalités et industriels), le Pays Val de Loire Nivernais, Nevers Agglomération et le chef de projet Territoires d'Industrie ont réalisé, en 2021, deux supports de communication destinés à faire la promotion du territoire : **un film et une brochure**.

Ces nouveaux outils doivent permettre d'attirer de futurs collaborateurs et leurs compétences. Ils sont complémentaires et répondent aux principales attentes des candidats, qui ont parfois besoin d'être rassurés sur leur vie future (interrogation sur le logement, les déplacements, l'éducation, les loisirs, la vie quotidienne, l'emploi du conjoint...).

En 2022, le Pays a continué de faire la **promotion de ces outils**, notamment en distribuant la brochure.

Le Pays fait aussi partie du COTECH Territoires d'Industrie Nevers Val de Loire et participe aux réflexions sur les actions à mener.





## L'alimentation



### Expérimentation alimentation santé avec le cabinet Donativo

Dans le prolongement de la concertation autour du projet de territoire, le Pays a chargé le Cabinet Donativo d'imaginer avec les partenaires une expérimentation sur la thématique de l'alimentation et de la santé pour mettre en lien les deux dispositifs portés par le Pays : le PAT et le CLS. Dans ce cadre, des ateliers de concertation ont été organisés en 2022 afin de collecter les idées d'acteurs du territoire du côté de l'alimentation comme du côté de la santé. Ces ateliers ont révélé deux axes pour construire l'expérimentation :

- Une forme **mobile** semble être une solution privilégiée pour atteindre des populations qui ne viennent pas dans les actions plus traditionnelles déjà mises en place sur le territoire. C'est également l'occasion de se greffer sur des événements déjà existants comme les marchés de plein air pour sensibiliser à la fois sur la santé et sur l'alimentation en insistant sur leur lien.
- Le **public cible serait les jeunes**, en accord avec le projet de territoire du Pays. En effet les jeunes sont encore en pleine construction et peuvent plus facilement changer de comportement alimentaire. Ils sont aussi un bon intermédiaire pour atteindre les parents.





## Sensibilisation à la nutrition, au consommer local et à l'impact des choix de consommation sur l'environnement

En 2020, le Pays a répondu à l'**appel à projet santé environnement**. Ce projet qui s'intitule « Sensibilisation à la nutrition, au consommer local et à l'impact des choix de consommation sur l'environnement » a été **retenu**.

Comme son nom l'indique, les objectifs de ce projet seront de promouvoir des modes de vie sains en passant par une alimentation saine, promouvoir les connaissances des habitants du Pays Val de Loire Nivernais sur l'environnement et les impacts environnementaux de nos choix de consommation, et, diminuer le nombre de personnes et jeunes en surpoids et obèses.

Ce projet s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Val de Loire Nivernais et le Contrat de Transition Ecologique (CTE). Les partenaires identifiées sont la chambre d'agriculture, les producteurs locaux, l'Agropôle du Marault, Bio Bourgogne, le SIEEEN, les chargés de mission PCAET et le réseau de diététiciens de Résédia.

Après des ateliers introductifs en 2021, 11 ateliers de réalisation se sont tenus dans 4 centres sociaux : celui du Banlay à Nevers, celui de Saint-Pierre-le-Moûtier, celui d'Imphy et celui de Magny-Cours.

Avec l'arrivée de la cheffe de projet alimentation du Pays, le projet est devenu le début du Projet alimentaire territorial (PAT) du Pays. Elle a organisé le 12 octobre 2022 un **événement de clôture** à l'agropôle du Marault qui a rassemblé tous les partenaires du projet et qui a réuni **plus d'une cinquantaine de participants**.



Ateliers



Ateliers



Ateliers



Événement de clôture





## Création d'un guide des producteurs

Le Pays Val de Loire Nivernais, soutenu financièrement par le Conseil Départemental, souhaite valoriser les producteurs volontaires situés dans le Val de Loire Nivernais et proposer un outil adapté pour répondre aux sollicitations de particuliers, d'associations et de commerçants en quête de produits locaux.

Cette action est sous maîtrise d'ouvrage Pays, elle est envisagée depuis 2019 et elle est inscrite au budget du Pays depuis 2020.

Initialement, la réalisation de ce projet a été intégralement confiée à la Chambre d'agriculture, notamment parce qu'elle dispose des coordonnées des producteurs locaux et de leur autorisation de diffuser des données les concernant.

Cependant après plusieurs propositions concernant ce guide, le Pays en accord avec la Chambre d'agriculture, a décidé de reprendre en interne la réalisation de ce support.

Le guide des producteurs a donc été entièrement retravaillé en 2022. La Chambre d'agriculture a continué à transmettre les données des producteurs afin d'étoffer le catalogue. Au total plus de **90 producteurs** ont fait le choix d'être présents dans ce guide.

Le Pays a également sollicité les Toques Nivernaises pour développer des recettes spécialement pour ce projet.

Ce guide des producteurs « édition 2023 » est désormais terminé et disponible. Il est possible de demander des versions papier du guide. Une version numérique existe aussi et est à privilégier. Elle est téléchargeable sur le site internet du Pays Val de Loire Nivernais :

[www.valdeloirenivernais.fr/guide-des-producteurs/](http://www.valdeloirenivernais.fr/guide-des-producteurs/)

## Création d'un logo Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Afin d'identifier plus facilement et rapidement l'ensemble des projets ou des actions développées dans le cadre du PAT du Pays, un logo a été créé.

Il doit permettre d'avoir une identité visuelle forte et rapidement reconnaissable pour tous. Il sera présent sur tous les supports de promotion afin de valoriser les actions du PAT du Pays.



# TÉLÉCHARGEZ

## le guide des producteurs du Pays Val de Loire Nivernais



Retrouvez les producteurs en vente directe de  
notre territoire



Pays  
Val de  
Loire  
Nivernais

Scannez le QR code  
pour voir le guide



Pays  
Val de  
Loire  
Nivernais



PARTIE 5

# Le fonctionnement de la structure

Commissions | Réunion d'agents de  
développement | Équipe | Bilan financier

# Les commissions

## ACCUEIL/ATTRACTIVITE

- Référent conseil de développement : Mme LAROCLETTE
- Référent(s) élus : Mme CROTTET-FIGEAT
- Référent de l'équipe : Marion LOISY

## SANTÉ

- Référent conseil de développement : M. BILLET
- Référent(s) élus : M. GUYOT et M. THURIOT (GAT)
- Référent de l'équipe : Audrey JAVIER

## URBANISME/REVITALISATION CENTRE-BOURG

- Référent conseil de développement : Mme ROCHARD
- Référent(s) élus : M. LOCTIN
- Référent de l'équipe : Juline LEBRUN

## MOBILITÉ

- Référent conseil de développement : M. BARBIER
- Référent(s) élus : M. PASQUET
- Référent de l'équipe : Antoine CONTINANZA

## FINANCES/RESSOURCES HUMAINES

- Référent conseil de développement : Mme LAROCLETTE, M. MARTINAT et M. MICHEL
- Référent(s) élus : M. BILLARD
- Référent de l'équipe : Mani CAMBEFORT

## ALIMENTATION

- Référent conseil de développement : M. MARTINAT et M. COURAULT
- Référent(s) élus : M. FRAGNY
- Référent de l'équipe : Marie ROUX

Animées par le Conseil de Développement, ces commissions se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir sur les futures actions à mener sur les différentes thématiques. Elles rassemblent à la fois des élus, les membres de la société civile et les techniciens. Au-delà du partage d'informations, d'échanges d'idées, elles peuvent également prendre la forme d'ateliers participatifs.

## » Commission santé

Comme chaque année, les acteurs et opérateurs de santé se regroupent deux fois par an à l'initiative du Pays pour réfléchir de manière collective aux projets afin de résoudre les problématiques du territoire.

Ces réflexions ont lieu sous la forme de commission santé. En 2022, une commission s'est tenue le 8 mars sur le thème spécifique de la mobilité en santé. En

effet, les médecins notamment étant de moins en moins nombreux sur le territoire, il est nécessaire pour les habitants de parcourir plus de distance pour y accéder ; or, certains d'entre eux n'en ont pas les moyens, notamment ceux qui ne conduisent pas, et c'est le cas de beaucoup de personnes âgées qui sont isolées.

Suite à cette rencontre, le Pays a répondu à l'Appel à Projet Tenmod porté par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En octobre 2022, il a été retenu et le projet devrait voir le jour en 2023.

## » Commission urbanisme/revitalisation centre-bourg

La commission « urbanisme/revitalisation des centres-bourgs » organisée le 12 décembre 2022 a réuni une trentaine de personnes. Elle a permis de faire un point d'étape sur les démarches de revitalisation engagées par les communes du Pays (études, lancement d'actions), en mettant en lumière certains projets.

Elle a été l'occasion de présenter les contractualisations du Pays Val de Loire Nivernais avec l'Etat (CRTE) ou la Région (contrat « Territoire en action »), et les candidatures du Pays pour un conventionnement dans le cadre des nouvelles programmations du LEADER et du FEDER rural.

La commission a permis de présenter les temps forts prévus pour 2023 : l'organisation d'un colloque le 10 mai et la publication d'un livre blanc capitalisant sur les démarches et l'expérience acquise par le territoire en matière de revitalisation.

## » Commission attractivité

Le Pays a organisé une commission attractivité le 25 janvier 2022. L'objectif était de présenter la nouvelle plateforme de Nièvre Attractive ainsi que d'échanger autour de l'accueil des nouveaux arrivants.

Nièvre Attractive a présenté sa nouvelle plateforme où les candidats aux changements de vie peuvent trouver toutes les informations nécessaires pour les convaincre de venir dans la Nièvre. Cette plateforme a été construite par rapport aux attentes/retours des familles accueillies lors des opérations Essayez la Nièvre.

Les échanges autour de l'accueil des nouveaux arrivants ont permis de mettre en lumière différents points en matière d'accueil. Comme par exemple, le fait que le territoire a développé depuis plusieurs

années un réseau structuré de personnes ressources au service de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux arrivants. Ou bien encore la nécessité de mettre en place un réseau d'ambassadeurs pour animer le territoire.

## » Commission alimentation

Deux commissions alimentation se sont tenues en 2022, le 30 mai et le 21 novembre. Ces deux moments ont été l'occasion d'enrichir le diagnostic alimentaire et de commencer à dessiner des pistes d'actions pour la stratégie du PAT.

Le travail sur l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective et la sensibilisation sont les deux thématiques qui sont le plus ressorties.

## » Commission mobilité

Deux commissions mobilité se sont tenues les 26 janvier et 8 mars 2022 sur l'élaboration du diagnostic et la mobilité santé.

Par ailleurs, des réunions avec les élus et/ou les habitants se sont déroulées sur certaines communes (ex : Saint-Martin-d'Heuille).

## » Les réunions des agents de développement

Trois réunions d'agents de développement ont été organisées, le 31 mai, le 2 septembre et le 12 décembre 2022.

Ces réunions visent à partager les actualités des agents en matière de projets de développement local, de partager des outils utiles, des connaissances sur les dispositifs de soutien aux projets et de préparer certains chantiers structurants pour les collectivités : fin 2022, des premières discussions autour de la question de l'évaluation des projets de développement ont été engagées, pour lancer un groupe de travail en 2023.

## » Les faits marquants





## L'équipe technique

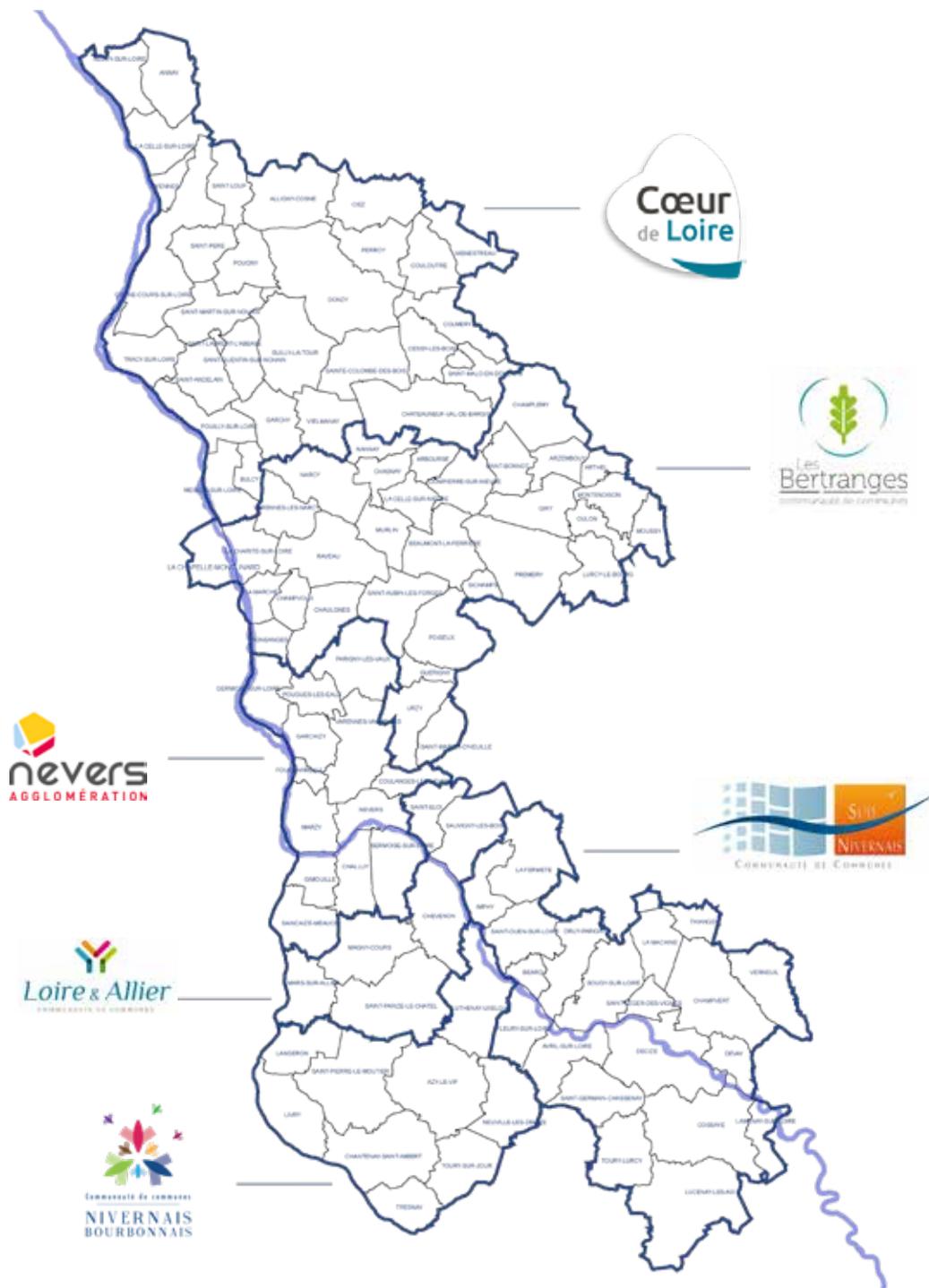


# Le bilan financier de l'année 2022

Compte administratif 2022 du Pays, approuvé le 1<sup>er</sup> février 2023 :

Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2022	CA 2022
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>691 853.03€</b>	<b>169 550.29 €</b>
6042	Achats prestations de services	297 892,77 €	123 746,57 €
60611	Eau et assainissement	120,00 €	100,09 €
60612	Energie-électricité	3 180,00 €	908,32 €
60622	Carburants	1 700,00 €	1 376,07 €
60632	Fournitures de petits équipements	1 500,00 €	1 275,58 €
6064	Fournitures administratives	700,00 €	238,79 €
611	Contrats prestations services	920,00 €	563,80 €
6132	Locations immobilières	13 200,00 €	13 650,00 €
6135	Locations mobilières	6 116,00 €	6 426,13 €
614	Charges locatives et de copropriété	150,00 €	92,00 € €
6156	Maintenance	13 400 €	9 379,89 €
6161	Primes d'assurances	2 260,00 €	2 426,68 €
6182	Documentation générale et technique	340,00 €	644,54 €
6231	Annonces et insertions	200,00 €	43,06 €
6251	Voyages et déplacements	4 500 €	1 466,66 €
6257	Réceptions	3 500,00 €	1 989,67 €
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00 €	2 206,21 €
6262	Frais de télécommunication	2 500,00 €	2 216,23 €
6281	Concours divers (cotisations)	600,00 €	800,00 €
6188	Autres frais divers	336 575,26 €	0,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>394 862.88 €</b>	<b>376 228.07 €</b>
6332	Cotisation FNAL	240,00 €	258,51 €
6336	Cotisation CNFPT/CDG	4 800,00 €	7 282,76 €
6338	Autres imôts et taxes	840,00 €	780,15 €
64111	Personnel titulaire	31 800,00 €	31 182,90 €
64118	Personnel titulaire autres indemnités	0,00 €	461,00 €
64131	Personnel non titulaire	254 822,88 €	220 550,87 €
64138	Autres indemnités (prime)	0,00 €	11 778,77 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	67 200,00 €	73 084,40 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 600,00 €	9 886,39 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	10 800,00 €	9 271,24 €
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	13 760,00 €	11 691,08 €
6475	Médecine du travail	1 000,00 €	0,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>26 300.00 €</b>	<b>5 597.81 €</b>
6531	Indemnités	5 900,00 €	5 371,52 €
6533	Cotisations de retraite	400,00 €	225,60 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	20 000,00 €	0,00 €
65888	Autres (avec le PAS)	0,00 €	0,69 €
		<b>1 113 016.91 €</b>	<b>551 376.17 €</b>

Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2022	CA 2022
74	Dotations, subventions, participations	952 184.28 €	659 284 02 €
74718	Participation Etat	151 530.72 €	142 857.07 €
7472	Subvention région	113 523.96 €	77 868.60 €
7473	Subvention département	156 031.93 €	117 769.39 €
74751	Groupement de collectivités	214 505.80 €	214 505.80 €
74773	Fonds européens (FEADER)	316 591.87 €	104 338.60 €
7478	Autres organismes	-	1 943.70 €
74751	Autres produits de gestion courante	-	0.86 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	<b>160 832.63 €</b>	<b>160 832.63 €</b>
		<b>1 113 016.91 €</b>	<b>820 116.65 €</b>



En savoir plus



**POUR 1 € COTISÉ PAR LES EPCI,  
45 € SONT INVESTIS POUR LES PROJETS.**

**Pays  
Val de  
Loire  
Nivernais**

**PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS**

25, rue Benoît Frachon

58 640 Varennes-Vauzelles

03 86 21 20 69

[contact@valdeloirenivernais.fr](mailto:contact@valdeloirenivernais.fr)

[www.valdeloirenivernais.fr](http://www.valdeloirenivernais.fr)

